

PESAP

Prévention,
Éducation
pour la Santé,
Activité
Physique

Master Sciences
et Techniques des Activités
Physiques et Sportives

Présentation du

Objectif:

Ce parcours est destiné à qualifier de futurs cadres dans le champ de la promotion de la santé. Ils sont plus spécifiquement formés pour utiliser les activités physiques comme levier permettant d'assurer cette promotion, en prenant en compte le sens de l'engagement des individus dans leurs pratiques. Au final, le parcours de formation vise à fournir les compétences nécessaires afin de construire les conditions favorables à la santé des populations dans tous leurs espaces de vie, notamment en matière de styles de vie et de place des activités physiques.

Les compétences :

- Élaborer, mettre en œuvre, gérer et évaluer des projets innovants en éducation pour la santé et en promotion de la santé ;
- Coordonner et d'animer des personnels ;
- Former et assurer la gestion des personnels ;
- Développer des partenariats avec les organismes de santé publique ou s'impliquer dans les réseaux existants ;
- Valoriser les actions à travers une communication auprès du public, des professionnels et des décideurs ;
- Contribuer à faire émerger des problématiques de recherche et à élaborer des protocoles.

C'est un des parcours du Master « Science et Technologies de la Santé et Ergonomie des Activités Physiques et Sportives ». Il est accessible à Avignon, Toulon, Nice, et Montpellier 1.

Master PESAP

La formation :

- Coursus universitaire pluridisciplinaire permettant d'acquérir des compétences scientifiques (sciences humaines et sociales et sciences de la vie), méthodologiques (ingénierie de projet, outils d'évaluation...), d'organisation (stratégies de communication, gestion des ressources humaines, connaissances juridiques...);
- Partenariat avec les structures et les professionnels investis dans le champ de la promotion de la santé.

Les débouchés :

Les diplômés pourront exercer en tant que Coordinateur, Chargé de développement, Chef de projet ou Chef de service dans les organismes suivants :

- Structures de prévention, d'éducation pour la santé et de promotion de la santé ;
- Collectivités territoriales (Mairie, EPCI, Conseil général, Conseil régional) ;
- Organismes d'insertion des jeunes (MLI, CFA...) ou des adultes ;
- Réseaux de santé ;
- Mouvement sportif (comité olympique, fédérations sportives) ;
- Entreprises.

des Activités Physiques et Sportives», spécialité « Ingénierie
co-habilité depuis 2004 par les universités d'Aix-Marseille 2,

Les critères d'admission

Pour le Master 1 :

Titulaire d'une licence STAPS ou d'un diplôme admis en équivalence.

Pour le Master 2 :

Titulaire d'un Master 1 IEAPS ou d'un diplôme admis en équivalence. L'accès est soumis à l'examen du dossier du candidat et autorisé sur la base des résultats de 1re année et du projet professionnel de l'étudiant.

Pour le Doctorat :

Possible pour les étudiants issus d'un Master professionnel. Accès autorisé en fonction des résultats obtenus en Master, de l'accord d'un directeur de recherche, et généralement de l'obtention d'une bourse de recherche.

<http://master-pesap.etud.univ-montp1.fr>



Service des admissions

04 11 75 90 39 - staps-admissions@univ-montp1.fr

Responsables Master PESAP

Sylvain Ferez : sylvain.ferez@univ-montp1.fr

Geneviève Le Bihan : genevieve.le-bihan@univ-montp1.fr